



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 24 mai 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	19

Date de la convocation : 18 mai 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 mai 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-quatre mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-huit mai 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Madame SAHUT Géraldine a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

2022/38 – AUTORISATION DE RACCORDEMENT EAU, EAUX USÉES ET ÉLECTRICITÉ DU MANOIR ET DE SON ANNEXE ET AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin d'être complètement opérationnels, le Manoir et son annexe doivent faire l'objet de raccordements. Actuellement, l'annexe est alimentée par les réseaux du Manoir. Afin de pouvoir séparer les réseaux, il faudra effectuer des travaux de raccordement avec les différents concessionnaires pour l'eau, l'assainissement et l'électricité :

- Eaux de Normandie pour l'eau : 2 124,12 € TTC
- Véolia pour les eaux usées : 2 999,99 € TTC
- Enedis pour la mise en place du coffret de l'annexe du Manoir : 1 234,80 € TTC
- Enedis pour la mise en place du coffret du Manoir : 1 331,28 € TTC

Une fois ces raccordements faits, d'autres travaux seront nécessaires : la mise en place d'une chaudière au gaz, le raccordement au gaz et à l'électricité, le passage des réseaux avec une pompe de refoulement ainsi que l'alimentation en eau, pour un total de 32 635,47 € HT. La commune souhaite faire des demandes de subvention pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** le Maire à signer les différents devis de raccordements avec les concessionnaires
- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses d'investissement
- **AUTORISE** le Maire à demander des subventions concernant ces travaux
- **DIT** que l'intégralité de ces dépenses sera inscrite au budget supplémentaire 2022.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Josiane LELIÈVRE

Date d'affichage de la présente délibération
 Le 07 juin 2022

